

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

METEO

Après presque une semaine sans pluie, et des températures estivales, le retour des précipitations ce week-end (20/21 Juillet) a une fois de plus engendré des cumuls très hétérogènes sur l'ensemble de la région, avec des quantités localement importantes, surtout dans l'Yonne et la Nièvre.

Pluies du 16 au 22 juillet

Département	Min (mm)	Max (mm)
Saône et Loire	9	33
Côte d'Or	1.3	28
Yonne	10	100
Nièvre	20	66
Franche-Comté	1.8	2

Prévisions du 23 au 30 juillet

La semaine à venir est annoncée plutôt clémente, avec de nouveau un temps chaud et ensoleillé sur l'ensemble de la région. Toutefois des orages ne sont pas à exclure sur le week-end prochain, avec quelques averses probables à partir de samedi.

MARDI 23	MERCREDI 24	JEUDI 25	VENDREDI 26	SAMEDI 27	DIMANCHE 28
					
18° / 28°	18° / 28°	18° / 29°	16° / 30°	18° / 32°	19° / 28°
▼ 10 km/h	▼ 15 km/h	▼ 10 km/h	▲ 5 km/h	▼ 10 km/h	► 10 km/h

(Source MétéoFrance, ville de Tournus, <https://meteofrance.com>)

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

STADES VEGETATIFS

Le stade fermeture domine sur l'ensemble de la région. Les toutes premières baies vérées sont observées sur les parcelles les plus précoces, mais la véraison n'est pas encore vraiment enclenchée. L'année 2024 accuse toujours un retard de 8 à 10 jours par rapport à la moyenne décennale, et est toujours comparable à 2019 ou 2021.

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône-et-Loire	Fermeture	1 ères baies vérées
Côte d'Or	Fermeture	1 ères baies vérées
Yonne	Début fermeture	Fermeture
Nièvre	Gros Pois	Fermeture
Franche-Comté	Début fermeture	Fermeture

ACCIDENT CLIMATIQUE

Les températures élevées relevées en fin de semaine dernière n'ont pas manqué de provoquer quelques dégâts d'échaudage, sur des grappes peu habituées à cette exposition aux UV depuis le début de campagne.

Echaudage (photo CA71)



Par ailleurs, des dégâts de grêle sont à déplorer dans le Chablisien, suite aux orages du 20/07. Ces dégâts sont *a priori* plutôt limités en intensité, mais avec des fréquences parfois importante (jusqu'à 50% des grappes touchées).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

MILDIOU

Situation :

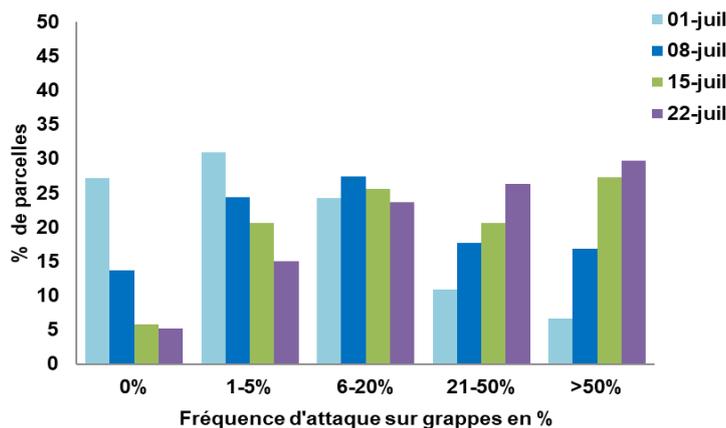
234 observations ont été réalisées sur le réseau BSV.

De nouveaux symptômes sont apparus cette semaine, dans la continuité de ceux observés depuis la fin de la semaine dernière. Ils sont dus aux pluies des 9 et 11 juillet, et plus récemment du 15 juillet.

Cette sortie, assez hétérogène en fonction des parcelles, concerne essentiellement les jeunes feuilles.

Une évolution est également constatée sur grappes, avec des symptômes de rot brun qui évoluent encore.

MILDIOU - Evolution entre le 01 et le 22 juillet
Fréquence de grappes touchées sur le réseau BSV



Ces symptômes de rot brun concernent désormais 95% des parcelles du réseau. Sur ces parcelles, la fréquence de grappes touchées a encore progressé cette dernière semaine, avec maintenant 1 parcelle sur 2 présentant plus de 20% de grappes attaquées. Pour les plus impactées, les pertes de récolte sont maintenant importantes. (cf graphique)

De nouveaux symptômes peuvent encore s'extérioriser dans les prochains jours, suite aux orages du 15/07 pour les grappes, et suite aux pluies de ce week-end (20/21) concernant les feuilles. Sur les parcelles les plus avancées, ces dernières contaminations sur grappes devraient cependant être limitées, en raison d'une sensibilité moindre.

En présence de symptômes généralisés sur le vignoble, le niveau de risque demeure **fort à très fort**, notamment sur les parcelles fortement touchées depuis plusieurs semaines. Une vigilance renforcée doit toujours être observée sur ces dernières.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

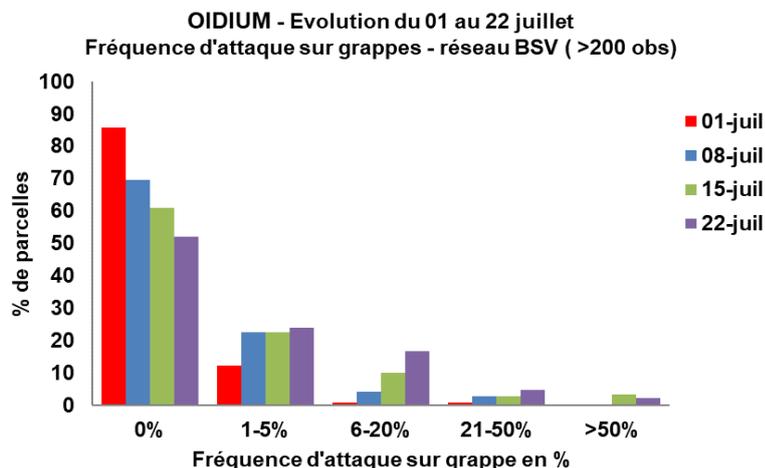
OÏDIUM

Situation :

225 observations sur grappes ont été réalisées sur le réseau BSV.

Sur le réseau d'observation, l'oïdium progresse encore sensiblement sur grappes. Près de 50% des parcelles présentent maintenant des symptômes, contre 40% la semaine dernière. Les symptômes observés sont plutôt frais et synonymes d'une activité récente du champignon.

Cependant, peu de parcelles (7%) présentent une forte fréquence de grappes touchées. Ces parcelles plus fortement touchées sont essentiellement situées sur les secteurs très sensibles, notamment du Jura, du Mâconnais et de la Côte Chalonnaise.

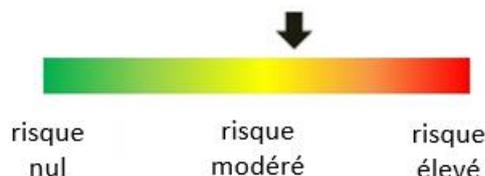


Comme le montre le graphique ci-contre, le nombre de parcelles saines diminue progressivement, mais avec des fréquences de grappes touchées encore limitées.

Pour les parcelles ayant atteint le stade fermeture complète de la grappe, le risque de **nouvelles contaminations** est maintenant fortement réduit. Une évolution des symptômes présents ou en cours d'incubation est cependant toujours possible.

Les conditions météo annoncées pour les jours à venir, avec moins de pluie et des températures élevées, mais qui restent de saison, sont particulièrement favorables à l'activité et au développement de l'oïdium.

Le risque peut être qualifié de **modéré à fort à l'échelle de la région**, en fonction de la sensibilité et de l'historique parcellaire.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

BLACK ROT

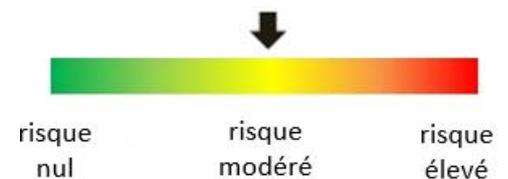
Situation :

218 observations sur grappes ont été réalisées sur le réseau BSV.

La situation n'évolue pas plus que les semaines précédentes, avec quelques symptômes observés sur les secteurs déjà concernés par la maladie (Sud Maconnais et surtout Beaujolais). A l'échelle du réseau, le constat est plutôt sain, avec toujours près de 88 % des parcelles observées indemnes de symptômes sur grappes à ce jour.

De nouveaux symptômes peuvent encore apparaître suite aux fortes pluies des dernières semaines (15 et 20/21 juillet).

Le risque peut toujours être considéré de **faible à modéré** selon l'historique des situations. Sur le Sud Saône-et-Loire (Mâconnais et Beaujolais), le risque peut en revanche être considéré **modéré à fort** selon les symptômes déjà présents.



Analyse de risque : La vigne est toujours dans sa période de grande sensibilité des grappes au Black Rot, qui se prolonge jusqu'au début de la véraison.

VERS DE GRAPPE

Situation : Les captures de tordeuses restent encore limitées cette semaine sur le réseau de piégeage.

Les premières pontes et quelques perforations ont été observées dans le Jura, mais avec une très faible fréquence, confirmant les faibles niveaux de population piégée.

Ponte d'Eudémis
(Photo Vinipole Sud Bourgogne)



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

FLAVESCENCE DORÉE

Les Cicadelles de la Flavescence atteignent progressivement le stade adulte. Un second message réglementaire est joint à ce bulletin pour le déclenchement des interventions visant les adultes sur les secteurs concernés en zone de lutte obligatoire (Sud 71) et les vignes mères.

Les traitements devront être effectués entre le 26/07 et le 06/08, en privilégiant la semaine du 29/07.

Les symptômes de jaunisses continuent à être bien visibles au vignoble.

BOTRYTIS

Situation : Quelques symptômes isolés de botrytis sont détectés dans les différents vignobles. Ils ne présagent en rien d'un état à la récolte. Les conditions météorologiques de fin de maturité seront déterminantes quant à l'état de la vendange.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

Prochain et dernier BSV : mardi 30 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.

Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'office français de la biodiversité.

*Avec la participation
financière de*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'alimentation

sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Message réglementaire N°2, du 23 juillet 2024

Lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée de la vigne (*Scaphoideus titanus*), en Bourgogne-Franche-Comté en vignes, ceps isolés, pépinières et vignes mères

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 27 avril 2021), la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire dans les situations suivantes :

- en vignes mères de greffons et de porte-greffes ainsi qu'en pépinières,
- sur toutes les vignes, quel que soit leur âge, situées à l'intérieur des périmètres de traitements définis par l'arrêté préfectoral suite à la découverte de la maladie.

L'arrêté préfectoral définit les zones de traitements obligatoires et les mesures de surveillance et de lutte. Il est consultable sur le site de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté à l'adresse suivante :

https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_no2024-08_draaf_bfc_lutte_flavescence_doree_2024-avec-annexes.pdf

Pour connaître les zones de traitements insecticides obligatoires contre la cicadelle vectrice, la carte est consultable : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=3956bdae-a9c1-4729-b197-9ee50a8843d2>.

Vignes et ceps isolés

Dans tous les départements de la Bourgogne Franche-Comté, les traitements visant les larves de cicadelles doivent être terminés en tous secteurs, quelle que soit la durée de protection (14 ou 24-28 jours).

Seules les 9 communes faisant l'objet d'une protection renforcée dans le Sud Saône et Loire sont concernées par l'application d'un **3^{ème} traitement en conventionnel**.

Etant donné la présence généralisée des adultes de cicadelles de la flavescence dorée et en prenant en compte les dates de vendanges estimées ainsi que les délais avant récolte des insecticides autorisés sur cicadelles, **le 3^{ème} traitement doit être réalisé sur la période du 26 juillet au 06 août** (positionnement optimal la semaine du 29 juillet).

Pour rappel, les communes concernées sont : **Chaintré, Chânes, Crèches sur Saône, La Chapelle de Guinchay, Pruzilly, Romanèche Thorins, Saint Amour Bellevue, Saint Symphorien d'Ancelles et Vinzelles.**

En vignes mères

Comme pour la zone de protection insecticide renforcée, les traitements visant les larves ont dû être réalisés dans tous les départements de la Bourgogne Franche-Comté, et :

le 3^{ème} traitement en conventionnel positionné sur les adultes de la cicadelle de la flavescence dorée **doit être réalisé sur la période du 26 juillet au 06 août** (positionnement optimal la semaine du 29 juillet).

En pépinières viticoles

Dans les pépinières viticoles, conformément à l'article 16 de l'arrêté du 27 avril 2021, modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée et contre son vecteur, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire. Elle est réalisée au moyen de produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché contre cet insecte.

La protection doit être assurée entre le 15 mai et le 15 octobre. L'intervalle entre applications correspond à la rémanence du produit qui, en absence d'indication, est estimée à 14 jours.